

Edito

En guise d'édito cette semaine, un message que nous a envoyé un ami au soir de l'attentat contre Charlie. Un bel hommage que nous voulions vous faire partager.

« Par delà la bêtise, par delà l'ignorance et la lâcheté, par delà la fugue imbécile vers la violence aveugle et meurtrière, vivront toujours dans nos cœurs et nos esprits les assauts salvateurs des potes de Charlie. Nous rirons encore aux traits de Cabu, Honoré, Charb, Wolinski. Nous garderons vivantes les idées de notre bon oncle Bernard. Que ceux qui haïssent et vocifèrent soient assurés que nous remporteront la lutte finale ! Une pensée pour tous ceux qui ont aimé, qui aiment et qui aimeront l'ironie, l'irrévérence et la méchanceté gratuite envers les cons. Vive Charlie ! »
Nous ajouterons uniquement : vive la liberté d'expression.



Le dessin



My Ferry Link : poursuivre le combat pour la vie

Ainsi donc le tribunal britannique appelé « Compétition Appeal Tribunal », vient-il de confirmer la décision de l'autorité de la concurrence britannique d'interdire aux navires de My Ferry Link d'accoster à Douvres. Une décision lourde de conséquences, qui a amené une réaction immédiate de Jacky Hénin au nom des élus communistes et républicains du Calaisis : **« Dans la tempête tenons bon la barre, et travaillons au plus vite à construire une alternative. »**

...Ainsi donc, les tenants de la concurrence libre et non faussée, les tenants de la liberté d'entreprendre, se persuadent aujourd'hui que le meilleur moyen de faire disparaître un concurrent, ça n'est pas d'être meilleur que lui sur le terrain économique, mais de l'éliminer par une décision de justice.

A l'annonce de cette décision inique, nos pensées vont d'abord en direction de tous les salariés de My Ferry Link, qui de nouveau vont être confrontés à l'angoisse, eux qui ont déjà tant souffert.

Nos pensées iront également au groupe Eurotunnel, bien mal récompensé dans sa volonté de préserver l'emploi tout en construisant un concept industriel pertinent.

Cette décision partisane ne doit pas amener tous ceux qui sont parties prenantes de ce dossier à baisser les bras. Au contraire, c'est du combat pour la vie dont il nous faut parler au plus vite.

D'abord utiliser toutes les démarches juridiques possibles, pour faire barrage à la bêtise.

Ensuite, utiliser les mois à venir pour, à Calais, mettre autour d'une table tous ceux qui veulent que le pavillon français puisse continuer à naviguer

entre Calais et Douvres, pour construire une alternative crédible.

Eurotunnel, les salariés regroupés autour de la SCOP, les collectivités..., ensemble rassemblons-nous et travaillons à la naissance d'un opérateur qui permette de poursuivre l'aventure entreprise depuis maintenant un peu plus de 2 ans.

Oui, c'est possible, à condition d'en avoir la volonté.

Pour ce qui nous concerne, nous

britannique pour permettre l'utilisation des navires.

Probablement sera-t-il alors nécessaire de construire une alternative qui devra se construire avec les salariés, avec Eurotunnel, avec les territoires et leurs élus.

La question de la propriété et du propriétaire du navire se posera inéluctablement. Une réalité qui nous fait enregistrer positivement l'attitude d'Eurotunnel qui déclare être prêt à céder



sommes dès à présent disponibles pour travailler à construire un avenir qui donne aux salariés la possibilité de pouvoir vivre de leur travail. »

Au-delà de cette réaction immédiate, il convient désormais de tracer les perspectives d'une continuité d'exploitation, sous une forme ou sous une autre, Calais et le Calaisis ne pouvant se passer des centaines d'emplois directs et indirects générés par MFL.

Il importe surtout de procéder avec calme, d'attendre l'écriture définitive du jugement qui devrait intervenir rapidement. Une rédaction qui donnera le calendrier à respecter et surtout les conditions admises par la justice

les navires. Au moins un blocage évité.

Il restera à discuter de quel propriétaire ? Pour quelle exploitation ? Quelle place pour les salariés ?...

Les mois qui viennent risquent d'être particulièrement stressants pour de nombreuses familles et nous voulons les assurer de notre soutien plein et entier, difficiles pour les représentants des salariés à qui nous voulons faire connaître notre disponibilité pour faire vivre un nouveau projet porteur d'espoir.

A l'impossible nul n'est tenu, mais impossible n'est pas français, alors tous ensemble engageons le combat pour la vie.

On y pense

N'hésitez pas à reprendre vos bonnes habitudes en passant à l'Atelier chaque vendredi soir à partir de 18 h.

L'occasion d'échanger sur l'actualité calaisienne, de faire un petit bonjour aux copains, de boire un petit café...

On le note

Vous pouvez noter que les permanences des élus Communistes et Républicains ont lieu chaque mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14 h 30 à 18 h.

Pour toute rencontre particulière, une demande de rendez-vous est préférable en appelant à ces mêmes heures au 03 21 36 39 79.

Permanence au 194-196 Bd de l'égalité à Calais

Manifestation de soutien

Je suis CHARLIE

D'abord des centaines, puis des milliers... comme dans de très nombreuses villes de l'hexagone, les Calaisiens ont tenu à participer à l'élan national de solidarité avec toutes les victimes des horribles attentats de la semaine dernière. Rendez-vous avait été donné samedi 10 janvier à 15 h place Crèvecoeur.

Solidarité, défense de la liberté d'expression, défense du vivons en-

semble... La magnifique photo de Jean-Pierre Brunet en une de *La Voix du Nord* du dimanche 11 janvier 2015, atteste de l'importance du mouvement. Un mouvement qui appartient à tous et que nul ne peut s'approprier au risque de le dénaturer et donc de le voir disparaître. Nous y étions et avons rencontré bien des amis Rusé, fiers de participer.



Poil à gratter

Jeanne d'Arc

Notre chère Natacha s'est trouvée un nouveau rôle. Un rôle qui lui va comme un gant tant les qualités de l'un rencontrent celles de l'autre : modestie, courage, combativité... Oui, elle l'a laissé clairement entendre à l'occasion de la cérémonie des vœux de la municipalité : elle sera la réincarnation de Jeanne d'Arc. Jeanne qui, à la fin de l'année 2014, aura sauvé, toute seule, le grand chantier du port de Calais.

Si le dossier n'était pas aussi sérieux, on pourrait franchement en faire une comédie qui aurait pu être écrite par (pourquoi pas) Daniel Percheron et qui s'intitulerait : « Comment, j't'ai roulé dans la farine » ou « Tu gobes tout, mais on t'aime quand même ». Plus sérieusement on rappellera que de nombreuses interventions au conseil portuaire ont démonté les arguments mis en avant pour retarder l'adoption du projet, et amené la présidence du conseil régional à revoir sa position. On rappellera également que Jeanne de Calais n'a même pas vu que les subventions européennes avaient considérablement augmenté d'une semaine sur l'autre, s'est engagée à distribuer l'argent que nous n'avons pas encore et qui auraient probablement permis d'investir davantage dans l'économie. D'autres n'auront pas mis un centime et recevront quand même les investissements particulièrement importants attendus.

Ceux qui ont quelques connaissances dans les jeux de cartes, comprendront que Jeanne s'est tout simplement fait bluffer.

Dossier Calaire

Le dossier de demande d'indemnités déposé par les anciens salariés pour licenciement sans causes réelles et sérieuses, sur le fort soupçon de fraude déjà évoqué dans le cadre de la vente du groupe Calaire, enfin sur l'absence de propositions réelles et sérieuses de reclassement, a été plaidé en ce début d'année. Le jugement devrait être rendu courant juin.

Futur Maire

Tel se voyait le candidat de droite Van Kerkove, accoquiné pour la circonstance à d'anciens du FN. Un candidat aujourd'hui rattrapé par la justice administrative qui lui reproche de ne pas avoir déposé ses comptes de campagne, une mesure pourtant obligatoire pour les villes de plus de 9000 habitants.

Obligatoire, car quel que soit le résultat, la loi exige de connaître l'ensemble des recettes et des dépenses engagées par les différents candidats à l'occasion du scrutin où ils se présentaient, exige que l'ensemble des comptes soient validés par un commissaire aux comptes qui atteste de leur sincérité.

Ainsi, celui qui entendait appliquer la loi sur le territoire de la commune, mais également sur le territoire de l'agglomération, affirme haut et fort à la population du Calais : la loi je m'en moque, je fais ce que je veux ! Singulière conception de la démocratie, singulière approche de la fonction d'élu.

Aujourd'hui l'ancien candidat risque des amendes et une peine d'inéligibi-

Coup de griffe

➤ Ils n'ont pas aimé... mais alors pas du tout !

Et c'est leur droit. Comme c'était le notre de dire qu'au moment où la France entière appelait (au moins sur ce sujet et au moins le temps du recueillement et du respect pour tous les morts) à l'unité nationale, c'était pour le moins « couillon » de rester tout seul dans son coin.

Alors ils ont tenté l'explication...! Si *Nord Littoral* a fait bande à part et n'a pas participé à la manifestation organisée le soir même de l'attentat contre *Charlie Hebdo*, c'est tout simplement parce qu'ils n'ont pas apprécié l'article du *Rusé* dans lequel nous expliquions que « ce n'est pas dans *Nord Littoral* que vous risquez de lire un tel reportage » faisant référence à celui paru sur les extrêmes dans *La Voix du Nord* * : « il (Jacky Hénin NDLR) n'en sera pas étonné, certains parmi nous ne veulent pas défilier avec lui ». (*Nord Littoral* 10-01-2015)

Sauf que... Cette justification ne tient pas : le *Rusé* n'étant sorti qu'après la manifestation de mercredi dernier (mis en ligne sur le site du *Rusé* le mercredi soir à 21 h 10 et envoyé par mail dans la nuit de mercredi à jeudi), *Nord Littoral* peut donc difficilement justifier son absence à la manif organisée à 18 h 30 en incriminant l'article en question.

Il fait, en plus, la démonstration du parti pris permanent de mépriser l'opinion d'autrui.

Une réalité qui amènera le *Nord Littoral* à revisiter de nouveau l'histoire de la vie politique calaisienne (édition de dimanche), d'une manière tellement abjecte et outrancière que l'histoire et les citoyens n'en retiendront pas grand-chose.

Si nous devons, collectivement, tirer des enseignements des événements qui viennent de se dérouler, ça n'est pas pour opposer de manière stérile les citoyens les uns aux autres, ça n'est pas pour créer des oppositions radicales qui amènent les hommes à se battre entre eux, mais au contraire à travailler à ce que la société respecte chacun, à ce que la société permette à chacun de s'exprimer et de faire entendre sa perception des choses, fut-elle minoritaire.

Évidemment, dans le même temps nous définirons les règles du vivons ensemble. Des règles qui s'appuieront sur le fait que la liberté de chacun s'arrête à celle des autres et que c'est toujours la majorité (même si l'on ne partage pas son avis) qui jugera du bien fondé ou non des opinions mises en débat, au vote, permettra à chacun de demander réparation quand il s'estimera lésé et protégera celui qui sera menacé pour exprimer une différence.

Il en va ainsi également du droit d'expression, du droit à vivre sa religion, du droit à débattre démocratiquement, à exprimer ses désaccords... Il en va ainsi du droit du *Nord Littoral*, comme il en va du droit de tous ceux qui ne seront pas d'accord avec la ligne éditoriale que s'est donné ce journal.

Comment croire que le journal local fait l'effort pour que le débat démocratique vive, quand systématiquement la parole n'est donnée qu'à l'une des parties, quand l'autre est méprisée au plus haut point, quand systématiquement l'un a toujours tort (même quand il ne s'exprime pas), quand l'autre à toujours raison même si son propos apparaît aux yeux de ceux qui sont au fait du problème, comme un mensonge éhonté.

Oui, nous entendons continuer à faire vivre la démocratie quoi qu'il en coûte. Nous le ferons avec nos petits moyens, dans l'unique but de construire une alternative politique pour et avec ceux qui le souhaitent. Nous comprenons que cela ne plaise pas à nos adversaires et qu'ils l'aient parfois mauvaise au point de se fourvoyer sur des chemins bien peu respectables. Puisqu'ils se sentent morveux qu'ils se mouchent. Cela ira peut-être mieux pour eux.

* En plus ils ne savent pas lire car à aucun moment nous n'avons déclaré qu'ils ne dénonçaient pas le FN (voir *Rusé* n°271). Nous sous-entendions simplement qu'il n'y a pas forcément besoin de traiter des gens de nazillons pour dénoncer le FN, d'autres le font avec beaucoup plus de subtilité en étant au moins aussi percutants. Mais c'est vrai que chacun sa méthode...

lité de un à trois ans, ce qui pourrait lui permettre d'être de nouveau candidat en 2020 (sic).

Peut-être Alexandre Van Kerckove croyait-il échapper à la justice par application de la jurisprudence « Sarkozy ». Jurisprudence du nom de l'ancien Président de la République, dont le compte de campagne des présidentielles aurait dû être rejeté

pour dépassement, ou plus exactement explosion ou Bygmalion. Qui pouvait donc être déclaré inéligible, mais ne l'a pas été. Apparemment n'est pas « Sarko » qui veut. Cela étant, l'avocat de Van Kerckove aurait pu plaider l'égalité des citoyens devant la loi. Après tout il n'y a pas de raison, la loi doit être la même pour tous, non ?

Les communistes de Calais vous invitent à la Cérémonie des Vœux

**Vendredi 23 Janvier
à partir de 19h00,
salle du Minck,**

en présence de Sébastien JUMEL, Maire de Dieppe,
vice-président du Conseil général de Seine-Maritime.